



**MAIRIE**  
DE  
**SAINT-ESTÈVE-JANSON**  
13610

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
19/07/2022	19/07/2022	En exercice	10
		Présents	8
		Votants	9

L'an deux mille vingt-deux et le 25 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

**Étaient présents :** Madame Martine CESARI, Maire de la commune, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIEVREUX.

**Étaient excusés :** Madame Véronique LEGUILLOUX.

**Avaient donné pouvoir :** Véronique LEGUILLOUX à Martine CESARI

**Étaient absents non-excusés :** Monsieur Olivier LEMOINE

Parmi les membres présents, Madame Fabienne QUIEVREUX est désignée secrétaire de séance.

### 07-2022-04 Finances - Attribution de subvention aux associations

Madame le maire expose :

Un crédit global de **5 500 €** affecté au versement de subventions aux organismes de droit privé a été inscrit au budget primitif 2021.

Quelques demandes ayant été déposées, il est proposé de procéder à la 1<sup>ère</sup> répartition de cette enveloppe.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des dossiers de demande présentés par le maire décide de procéder aux attributions suivantes :

ASSOCIATION	Montant demandé	Montant versé en 2021	Proposition d'attribution
Les Bouts d'Choux	200.00 €	400.00 €	200.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers La Roque-Charleval	1 500.00 €	-	1 500.00 €
AFSEP	100.00 €	500.00 €	100.00€

REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300934-20220725-DE\_07\_2022\_

BASKET OLYMPIQUE PUECHEN	300.00 €	300.00 €	300.00 €
CNPR	800.00 €	600.00 €	800.00 €
RESSOURCE	1 500.00 €	600.00 €	1 000.00 €
<b>Total des propositions d'attribution</b>	<b>4 400.00 €</b>		<b>3 900.00 €</b>

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à faire procéder au mandatement de ces subventions.



Madame le Maire,

*Martine Cesari*  
Martine CESARI.

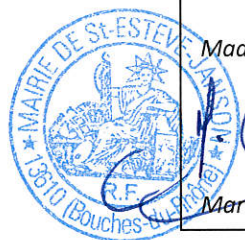
Le Secrétaire de séance,

*Fabienne Quievreux*

Fabienne QUIEVREUX.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 27/07/2022
- et de sa publication le 28/07/2022



Madame le Maire,

*Martine Cesari*  
Martine CESARI.